

# Le vieux port de Montréal Pas encore d'entente entre Québec et Ottawa

ALAIN DUHAMEL

Les appels et les rappels à la collaboration, nombreux au sommet économique, n'ont pas encore mené à la conclusion d'une entente entre les gouvernements du Canada et du Québec sur la mise en valeur du vieux port de Montréal.

Le ministre des Travaux publics du Canada, M. Roch LaSalle, n'a pas voulu laisser à son auditoire l'impression d'une divergence telle qu'il faille abandonner toute idée d'une mise en valeur commune aux trois administrations provinciales, la fédérale, la provinciale et la municipale.

« Il n'y a pas de divergence » a dit M. LaSalle. « Il n'y a pas d'entente parce que nous n'avons eu qu'une rencontre. Il y a l'assurance d'une collaboration, il y a l'assurance de la coopération, il y a l'assurance d'une concertation, on ne peut faire autrement que de réussir ».

Le ministre avait annoncé plus tôt dans la journée qu'il dépenserait d'ici à la fin de l'année \$ 500,000 pour l'élaboration d'un plan directeur détaillé. D'ici à 1992, le gouvernement fédéral se propose d'investir au moins \$ 100 millions dans l'aménagement du vieux port.

Les propos du ministre des Affaires culturelles, Mme Lise Bacon, laisse entrevoir un différend plus grave que ne laisse entendre M. LaSalle.

L'entente entre la Ville de Montréal et le ministre des Affaires culturelles est suffisamment souple pour nous permettre de financer certains dossiers. Sauf que, quand on fait un plan directeur et qu'on demande à un autre gouvernement de penser dollars, je pense alors que le plan directeur ne peut être fait par un seul palier de gouvernement.

La Ville de Montréal réclame, depuis plusieurs années, la maîtrise d'oeuvre dans la mise en valeur d'un vaste territoire lié, historiquement, au premier quartier de la ville.

« La maîtrise d'oeuvre d'un territoire d'une ville, a dit M. Yvon Lamarre, président du comité exécutif, doit appartenir à la ville et à son administration municipi-

pale. »

Le gouvernement canadien a certes l'intention de s'associer le gouvernement québécois et à l'administration municipale, mais il n'est pas disposé à tenir le rôle de mécène anonyme, ni à laisser filer l'administration municipale la bride sur le cou.

En soirée, les participants au sommet économique ont établi un consensus sur la formation de deux comités d'étude, l'un sur la fiscalité, l'autre sur les arts et les industries culturelles.

La Communauté urbaine de Montréal, le gouvernement canadien, le gouvernement québécois et la Ville de Montréal s'entendent pour former un comité intergouvernemental dont la mission consistera à étudier les mesures fiscales les plus favorables à un développement continu du centre-ville et à l'autofinancement des programmes de mise en valeur.

Le ministre des Affaires municipales, M. André Bourbeau, a consenti à cette initiative en invitant ses interlocuteurs à la prudence. L'expérience du crédit de taxes foncières dans les artères commerciales en voie de rénovation reste trop jeune pour en tirer une conclusion valable sur l'efficacité de ce moyen, quelque peu à l'écart des principes d'intégrité de l'assiette foncière sur lesquels s'appuie la réforme de la fiscalité municipale.

Le sommet a en outre convenu d'instituer un comité d'étude sur l'implantation des équipements culturels et le développement des industries culturelles. Plusieurs propositions faisaient état de la nécessaire concertation de nombreux intervenants dans l'implantation des équipements culturels. Hier, le sommet a élargi les perspectives en invitant le comité à examiner la rénovation d'équipements anciens, telle la salle du Plateau, et en prenant bonne note d'une offre de collaboration de l'Université du Québec à Montréal.

Le sommet économique de Montréal reprend aujourd'hui sa seconde journée en ayant à l'ordre du jour de la journée de développement de l'industrie et du commerce.

## Le Sommet de Montréal

# Bourbeau fait une offre que Montréal accueille avec peu d'enthousiasme

ALAIN DUHAMEL

La Ville de Montréal n'a manifesté aucun enthousiasme à l'égard d'une proposition du ministre des Affaires municipales relative à la consultation publique en matière d'aménagement.

Au sommet économique, hier, M. André Bourbeau, intervenant sur le thème de l'aménagement du centre-ville, a fait part de ses bonnes dispositions à l'égard de toute requête municipale en faveur d'un amendement à la charte de Montréal afin de l'assujettir aux dispositions de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme sur la consultation, obligatoire, des citoyens.

« Je suis très heureux de voir dans

plusieurs propositions une insistance sur l'importance de la consultation. Je demeure disponible à examiner toute demande de la Ville de Montréal afin de modifier sa charte en ce sens. »

Le ministre ne ferait pas d'obstacle non plus à des requêtes en vue d'accroître les pouvoirs de l'administration municipale dans ses opérations d'urbanisme.

À l'extérieur de la salle des délibérations, le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, n'a voulu prendre aucun engagement en ce sens.

L'administration municipale estime que la procédure d'adoption d'un règlement de zonage, d'un plan d'ensemble spécifique ou d'un plan

d'urbanisme, en deux études au conseil municipal distantes l'une de l'autre d'au moins 30 jours, donne habituellement suffisamment de temps pour réagir et permet aux conseillers municipaux de vérifier dans leur milieu la pertinence du projet de règlement.

« Pour l'instant, affirme M. Lamarre, c'est trop tôt pour dire ce que nous allons faire. »

Cette procédure ne satisfait pas les organismes participants qui ont fait l'expérience de certains dossiers, tel l'aménagement de la rue McGill Collège, avec l'administration municipale.

La procédure prévue dans la loi d'urbanisme et d'aménagement n'est guère plus satisfaisante aux yeux de M. Michel Yergeau, porte-parole de

la fondation Héritage Montréal, dans la mesure où il demeure possible de la travestir en une simple formalité.

Une consultation publique utile et riche suppose une information préalable complète, une procédure connue et la conviction que les décisions ne sont pas déjà prises au moment où elle s'engage.

« Il ne faut pas en abuser, a dit M. Yergeau. La consultation doit être réservée à des moments privilégiés et se réaliser avec rigueur. »

Plusieurs participants ont invité la Ville de Montréal à adopter des pratiques formelles d'urbanisme et à ne pas craindre de solliciter la participation et la contribution de ses citoyens au processus de planification de l'aménagement de son territoire.

## Écrivaine, sénatrice, pompière, boxeuse

# L'Office de la langue française se décide à féminiser titres et fonctions

(PC) — Mme Lise Bacon est-elle une ministre, Michèle Lalonde une auteure ou encore une écrivaine, Marie-Claude Lavalée une annonceuse, Violette Triépanier une députée?

Oui répond l'Office de la langue française qui, à défaut de faire l'unanimité, souhaite mettre un peu d'ordre sur la question de la féminisation des titres et des fonctions.

L'exercice n'est certes pas superflu quand on songe à toutes les hésitations journalistiques qui ont eu cours à la suite de la désignation d'une femme au poste de gouverneur général du Canada.

Mais n'en déplaise à Mme Jeanne Sauvé, l'Office recommande l'appellation de gouverneure alors que la principale intéressée avait indiqué qu'on devait la désigner comme Madame le gouverneur général.

Pour cet organisme gouvernemental, il est temps que le français se mette à l'heure de l'évolution des mentalités et tienne davantage

compte du rôle accru et toujours en croissance des femmes dans l'ensemble des activités humaines.

En conférence de presse hier, le porte-parole de l'Office, Pierre Auger, a indiqué qu'il fallait voir les solutions de féminisation mises de l'avant non comme des prises de position définitives mais comme des propositions mises au banc d'essai.

Les linguistes savent bien qu'il ne peuvent forcer l'usage. Aussi ont-ils tenté d'éviter un recours exagéré à des formes féminines insolites, voire d'allure péjorative.

Les noms qui se terminent en e, comme agronome, arbitre, juge et gestionnaire conservent généralement la même orthographe au féminin et sont précédés d'un article féminin, comme une ou la.

Mais il y a des exceptions bien sûr. Par exemple, suffit-il de marier un maire pour mériter le titre de mairesse? L'Office répond non du fait que l'usage qui tendait à conférer à

une femme l'équivalent féminin du titre de son mari tend à disparaître, du moins au Québec.

Pour pouvoir utiliser cette appellation, les femmes devront de plus en plus se donner le mal de se faire élire. L'ère de l'usurpation par le biais de l'alliance touche à sa fin.

Pour désigner une femme mannequin, marin et médecin l'Office recommande une mannequin, une marin et une médecin.

Le cinéma nous a habitués à l'existence des banquières qui exercent les mêmes fonctions que les banquiers. Si le boucher de Lyon avait été une femme il aurait fallu parler de bouchère.

Il y a aussi la potière, la pompière, la policière et la menuisière. Comme on le voit notre oreille est parfois surprise. L'Office croit cependant que le temps arranger les choses en atténuant ou mieux, en faisant disparaître le caractère insolite qui s'attache à certains termes.

En abordant les noms se terminant en eur, les linguistes sont conscients qu'ils touchent à une question controversée.

Pour simplifier, disons que les noms désignant des activités manuelles se terminent au féminin en euse, comme arpenteuse, boxeuse, chauffeuse, embaumeuse, graveuse, tailleur.

Pour les activités plus intellectuelles, dont historiquement les femmes étaient généralement absentes, l'Office recommande l'ajout d'un e final, comme ingénieure, gouverneure, annonceuse, professeure.

Les noms en teur se termineront en trice au féminin: agricultrice, amatrice, apparitrice, indicatrice, navigatrice, oratrice, rectrice, sénatrice.

Le document de 70 pages où les sujets d'étonnement ne manquent pas est disponible à l'Office de la langue française.

## SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

### ◆ Deux lois

pement administratif, le reste devant attendre les jugements des tribunaux. Même s'il s'agit d'un mandat plus administratif que politique, l'examen des irritants linguistiques que le gouvernement veut corriger devra être fait en parallèle, l'un n'ayant pas sans l'autre. Et l'affichage est l'un de ces irritants, comme les militants libéraux l'ont rappelé avec insistance, dimanche, au gouvernement, reconnaît la ministre. Pour elle, le bon sens doit prévaloir à cet égard. « Qui vivra verra », conclut-elle.

Dès janvier, Mme Bacon, qui est également membre du Conseil du trésor, a fait part de son hypothèse de fusion des cinq organismes, à savoir: l'Office de la langue française, présidé par M. Claude Aubin (350 personnes et budget de \$ 15,2 millions); la Commission de toponymie, présidée par M. Henri Dorion (34 personnes et budget de \$ 1,4 million); le Conseil de la langue française, présidé par M. Jean Martucci (34 personnes et budget de \$ 2,3 millions); la Commission de protection de la langue française, présidée par M. Gaston Cholette (36 personnes et budget de \$ 1,5 million); la Commission d'appel de francisation des entreprises (qui fonctionne selon la demande). Au total, donc, un effectif de 419 personnes et un budget de \$ 20,4 millions, soit 7,6 % de moins que l'an dernier.

La ministre estimait alors que l'on consacre des sommes énormes à l'application de la loi 101, ce qu'il fallait réviser, par souci d'économie. Il s'agirait de changements administratifs et non fondamentaux. Il n'y aurait qu'un seul organisme central, donc un seul président, avec des directions générales qui feraient « moins de coercition et plus de cohésion ». Pour faire la fusion projetée, Mme Bacon devrait amender plus de la moitié des articles de la loi 101; mais elle se défend de remettre en cause les grands principes de la charte du Dr Camille Laurin.

En janvier, les dirigeants d'organismes concernés se sont dits prêts à collaborer à leur fusion éventuelle. Mais, au début de ce mois, la ministre déplorait leur manque de collaboration. S'adressant au congrès d'Alliance Québec, elle rappela qu'elle avait demandé des suggestions aux quatre présidents. « Jusqu'à maintenant, je n'en ai pas eu beaucoup », dit-elle. Elle n'en continue pas moins de penser qu'un seul organisme de surveillance serait la solution idéale.

L'on sait par ailleurs que le gouvernement a eu maille à partir avec la Commission de protection dont, par analogie, Mme Bacon a dit qu'elle fait office de police de la langue française. La ministre et M. Cholette se sont échangés des gros mots à propos de l'application de la loi en matière d'affichage. La première a accusé le second d'insubordination le

président et annoncé que son mandat, qui prend fin cet été, ne sera pas prolongé.

De même, les relations n'ont pas été au beau fixe entre la ministre et le Conseil. Ce dernier estime que le français n'est pas encore la langue normale et habituelle au Québec, où l'affichage bilingue devrait continuer d'être banni. Le Conseil a aussi demandé au gouvernement de lever les ambiguïtés entourant le respect de la charte, surtout à l'égard de l'affichage. La ministre a aussi rabroué M. Martucci, mettant en doute l'opportunité de cet avis. Mais le Conseil a récidivé en mai, désapprouvant l'amnistie des élèves illégaux de la loi 101.

Quant à M. Gilles Lalonde, présenté pour diriger le groupe de travail, il est âgé de 59 ans. Il a été successivement professeur de relations internationales à l'Université de Montréal durant plusieurs années, co-secrétaire de la Commission Laurendeau-Dunton, ambassadeur du Canada en Afrique francophone, vice-président de l'ACDI, adjoint du commissaire fédéral aux langues officielles.

M. Lalonde a écrit de nombreux ouvrages, notamment à la défense du fédéralisme. Au début des années 70, il a été associé à la commission politique du Parti libéral, dont Mme Bacon était alors présidente. Il a aussi participé à des travaux liés à la réforme électorale, dont celle des comités dits protégés, que M. Robert Bourassa a abolis durant son premier mandat.

### ◆ Sommet

terministériel de la région de Montréal, et le président du Conseil du trésor du Canada, M. Robert De Cotret, responsable du comité ministériel de Montréal, ont tous deux exprimé des mises en garde sur le caractère de leur participation au sommet économique.

« Le sommet représente donc pour nous une occasion unique d'obtenir l'information nécessaire en vue d'assurer une harmonisation de nos politiques et de nos programmes en fonction des propositions ou des initiatives proposées au sommet », a dit M. De Cotret en rappelant le mandat du comité ministériel qu'il préside.

Le gouvernement canadien aura donc peu d'initiatives nouvelles à annoncer à ce sommet, sinon sa volonté de mettre en chantier l'aménagement du vieux port selon les recommandations du comité consultatif, adoptées à l'unanimité par la Société immobilière du Canada (Le Vieux-Port).

Le ministre des Travaux Publics, M. Roch LaSalle vient d'obtenir les crédits de \$ 500,000 qu'il réclamait pour la préparation du plan directeur détaillé d'aménagement du vieux port. Les pourparlers en vue d'une entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, à laquelle la Ville de Montréal serait partie, doivent se poursuivre.

M. Daniel Johnson a indiqué que les moyens dont dispose le Québec ne sont pas forcément, ni même prioritairement, financiers.

« Les moyens les plus efficaces ne sont pas nécessairement tous financiers, bien au contraire: le gouvernement du Québec peut adopter ou

# Reagan désigne un conservateur pour succéder au juge Burger à la tête de la Cour suprême

WASHINGTON (AFP) — M. Warren Burger, président depuis 17 ans de la Cour suprême, la plus haute instance judiciaire américaine, a démissionné hier, de ses fonctions et le président Ronald Reagan a désigné pour lui succéder M. William Rehnquist, l'un des plus conservateurs des neuf membres de la cour.

M. Reagan a également fait part, dans une allocution télévisée, de la nomination de M. Antonin Scalia, 50 ans, pour compenser le départ de M. Warren Burger, âgé de 78 ans. Ces nominations, selon les observateurs, pourraient modifier le fragile équilibre des forces au sein de la Cour suprême, au profit des conservateurs.

Les neuf membres de la Cour suprême sont nommés à vie et leur désignation doit être confirmée par le Sénat. Juges de la constitutionnalité des lois, ils représentent aussi l'ultime instance d'appel tant en ma-

tière criminelle que civile et les 102 personnes qui y ont siégé ont profondément marqué l'histoire et la société américaine.

Le prédécesseur de M. Burger, le juge Earl Warren, avait présidé aux grands arrêts libéraux de la cour, notamment au profit des droits civils des minorités, dans les années soixante. La cour de M. Warren Burger, nommé par le président Richard Nixon, a un bilan plus conservateur et s'est souvent attaché, surtout en matière criminelle à limiter la portée de certains arrêts.

M. Warren Burger s'est cependant révélé souvent imprévisible et sous sa direction, la cour a autorisé la publication, durant la guerre du Vietnam, des documents du Pentagone, a affirmé le droit constitutionnel à l'avortement et a contraint le président Richard Nixon, pendant le scandale

du Watergate, à remettre les enregistrements qui menèrent à sa démission.

Depuis son arrivée au pouvoir en 1981, M. Reagan n'avait pu nommer qu'un seul juge à la Cour suprême, Mme Sandra O'Connor, la première femme à siéger dans cette enceinte.

La Cour suprême était divisée jusqu'à présent entre trois groupes: les conservateurs — MM. Warren Burger, William Rehnquist et Mme Sandra O'Connor —, les libéraux — MM. William Brennan et Thurgood Marshall — et quatre centristes — MM. Byron White, Lewis Powell, John Paul Stevens et Harry Blackmun.

Agé de 61 ans, M. Rehnquist devrait, pendant de nombreuses années, marquer de son empreinte le paysage judiciaire américain, d'autant que quatre des membres de la cour sont âgés de plus de 75 ans et

de'autres démissions permettraient à M. Reagan de nommer à ses côtés des personnalités conservatrices.

M. Rehnquist avait été nommé juge à la Cour suprême par le président Richard Nixon en 1971. Quant à M. Antonin Scalia, il sera, si sa désignation est confirmée par le Sénat, le premier américain d'origine italienne à siéger à la cour.

Professeur de droit et avocat, il avait travaillé dans les gouvernements des présidents Nixon et Ford et avait été nommé juge à la Cour d'appel de Washington par le président Reagan en 1982.

Après sa démission, qui sera effective le 10 juillet prochain, M. Warren Burger se consacra à organiser les cérémonies devant marquer le 200e anniversaire de la constitution américaine, en 1987.

modifier sa législation et les règlements qui en découlent pour améliorer les conditions qui favorisent l'exercice du dynamisme propre de Montréal.

Le ministre, qui doit préciser aujourd'hui les moyens que son gouvernement adoptera pour venir en aide à l'économie de l'est de la ville, a laissé entendre que son intervention prendra, entre autres, la voie d'allègements dans les règlements et les procédures de traitement des dossiers.

Le sommet économique suscite de grands espoirs parmi de nombreux participants.

À l'extérieur, le Front d'action populaire en réaménagement urbain déplorait que le sommet n'ait pas fait une place plus importante aux groupes populaires et aux associations de citoyens aux revenus modestes.

### ◆ Afrique du Sud

conférence de presse au département d'État, que les États-Unis « ne sont pas favorables à des sanctions sévères pour l'instant, mais cela ne veut dire en aucun cas qu'ils approuvent la situation (en Afrique du Sud) ».

Selon le secrétaire d'État, les États-Unis « doivent utiliser à la fois les pressions et les motivations » pour encourager le régime de Pretoria à adopter une politique raciale différente, mais il a reconnu que la patience du monde et des Sud-Africains « s'était amoindrie ».

De son côté, M. Chester Crocker, secrétaire d'État adjoint pour les Affaires africaines, a indiqué que le gouvernement américain n'avait qu'une influence limitée sur l'Afrique du Sud et qu'il tentait de la mettre en oeuvre par tous les moyens, y compris la voie diplomatique.

La commission des Affaires étrangères de la Chambre des représentants a approuvé la semaine dernière un texte qui mettrait fin à tout nouvel investissement américain en Afrique du Sud. Ce projet, qui vise aussi à imposer un embargo sur les importations d'uranium, de charbon

et d'acier sud-africains et suspendrait les droits d'atterrissage aux États-Unis de la compagnie aérienne nationale sud-africaine, pourrait faire l'objet d'un vote de l'ensemble de la Chambre dès aujourd'hui et a de bonnes chances d'être adopté.

Le Sénat devrait cependant se montrer plus réticent.

### ◆ Latraverse

claqué la porte du Quat'Sous, hier matin, remettant sa démission à M. Buissonneau, président du conseil d'administration, et l'accusant d'ingérence indue dans son travail et de non-transparence dans la gestion des subventions gouvernementales.

Le 9 juin dernier, dans une lettre qu'elle faisait parvenir à Paul Buissonneau, président du conseil d'administration, et qu'elle a rendue publique hier, Louise Latraverse écrivait, afin de résoudre « un malaise assez lourd de conséquences (qui) règne au sein de la petite équipe du Quat'Sous » : « J'estime que, du seul fait que le Quat'Sous doit, pour atteindre ses objectifs à l'égard des créateurs et du public québécois, faire appel à l'aide gouvernementale, il s'oblige à la transparence et à la démocratisation de son administration. C'est pourquoi il me semble que le moment est indiqué pour établir des règles plus conformes aux us et coutumes de la gestion des organismes culturels subventionnés par l'État. »

Le 13 juin, n'ayant eu aucun contact avec M. Buissonneau, Mme Latraverse lui faisait parvenir une lettre de démission, dans laquelle elle écrivait : « Tu auras compris que la direction artistique d'une institution comme le Quat'Sous ne peut être assujettie aux humeurs d'un président qui estime n'avoir de comptes à rendre à personne (surtout pas à un conseil d'administration) et qui, de surcroît, s'exprime par personne interposée. » Elle ajoutait : « La dignité m'interdit de tolérer qu'avec ton assentiment manifeste, ton ami, le vice-président (NDLR: Benoît Mailloux), m'ait clairement indiqué que

je n'avais point d'avenir au Quat'Sous. »

Que s'est-il passé pour que deux vieux amis en arrivent là, après deux saisons qui sont les meilleures depuis plus d'une dizaine d'années au Quat'Sous? Sous le directeur Latraverse, des pièces québécoises importantes ont été créées, avenue des Pins, comme *Being at home with Claude*, de René-Daniel Dubois, *Anais dans la queue de la comète*, de Jovette Marchessault, *Vinci*, de Robert Lepage; le taux d'assistance est de 90 %, le déficit a été absorbé, et Mme Latraverse a obtenu une subvention spéciale de \$ 200,000 pour retaper la salle.

Hier, ébranlée mais décidée à faire prévaloir les principes d'indépendance qui doivent protéger le travail d'un directeur artistique, Mme Latraverse a expliqué que le succès même du Quat'Sous se retournait contre elle, parce que « le Quat'Sous est une compagnie très particulière, propriété de Paul Buissonneau et de son alter ego depuis 20 ans, Benoît Mailloux ». Après lui avoir donné carte blanche au début de son mandat, MM. Buissonneau et Mailloux seraient intervenus à plusieurs reprises, reprochant à Mme Latraverse, au lieu d'enfiler les pièces l'une après l'autre, de vouloir reprendre *Being at home with Claude* ou *Anais*. « ... et de faire du Quat'Sous plus un lieu de diffusion qu'un cimetière de spectacles sans suite comme c'était le cas auparavant. »

Plusieurs des spectacles produits par Mme Latraverse, en effet, connaissent une vie qui dépasse le cadre d'un mois de représentations. *Vinci* ira à Milan, des invitations parviennent de tout le Canada, *Being* ... a des offres à Paris, et sa reprise au Quat'Sous a été torpillée par le conseil d'administration; et maintenant, dit Louise Latraverse, c'est à la compagnie de poursuivre, si elle l'entend, ce travail « important » qu'elle estime avoir initié en collaboration avec les auteurs, metteurs en scène, comédiens.

Mme Latraverse, pour poursuivre un tel travail d'animation, a fait ap-

pel au conseil d'administration qui, selon elle, lui a tout refusé et l'a accusée de vouloir prendre la place du président. « On m'a donné 48 heures pour me conformer à leurs directives (mettre fin à ses projets de reprises, à ses choix de pièces étrangères que l'on contestait, etc.) et l'on m'a fait comprendre qu'on pouvait me virer; j'ai pris les devants parce que je considère que le directeur artistique d'un théâtre doit en être l'âme et avoir confiance et liberté d'action. »

Louise Latraverse met en doute, dans sa lettre du 9 juin, la saine administration par Paul Buissonneau des sommes reçues des gouvernements pour une institution qui, selon elle, « appartient au public avant d'appartenir à un individu ». Elle affirme qu'elle n'a pas réussi à savoir, en deux ans, à qui servait le conseil d'administration du Quat'Sous alors qu'il s'agit d'une entreprise largement subventionnée par l'État (\$ 300,000 par année) et que seul « le président a les pleins pouvoirs! »

Elle quitte « le plus joli théâtre de Montréal » révoltée du fait que le vice-président Benoît Mailloux lui ait fait comprendre qu'elle avait une job qu'elle était payée, et qu'elle devait faire ce qu'on lui demandait, et du fait que le silence de M. Buissonneau ait entériné cet affront qui ne lui aurait sans doute pas été fait, dit-elle. « Si j'avais été un homme de 45 ans... »

Le directeur artistique adjoint du Quat'Sous, Pierre Bernard, également attaché de presse de la compagnie, a remis sa démission à M. Buissonneau par solidarité avec Mme Latraverse.

André Lachapelle, Michel Tremblay, René-Daniel Dubois, Lothaire Bluteau, René-Richard Cyr, Daniel Roussel, qui l'entouraient hier, étaient sidérés et tristes de ce coup de théâtre totalement inattendu.

Quant à Paul Buissonneau, plusieurs appels, hier, ne nous ont pas permis de le joindre pour avoir sa version des événements dans cette affaire.

## SPORTS

Victoire de 2-0 des « Bleus » qui affronteront samedi les Brésiliens  
La France sort l'Italie du Mondial

MEXICO (AFP) — L'équipe d'Italie ne défendra pas son titre de championne du monde de soccer au Mexique: elle a été éliminée par la France 2-0, hier, au stade Olimpico de Mexico, en huitième de finale.

Plus que l'élimination de l'URSS par la Belgique, dimanche dernier, la défaite de la Squadra Azzurra constitue, bien évidemment, l'événement marquant de cette coupe du monde 1986, les Français confirmant, là, leur suprématie actuelle sur le football européen, en attendant, pourquoi pas, une autre consécration, plus importante cette fois.

Les Français s'en rapprocheront très certainement s'ils s'écartent de leur route les Brésiliens, samedi prochain à Guadalajara, ce qui s'annonce sans doute plus difficile. Mais il faut cependant reconnaître que devant les 60.000 spectateurs d'un Stade Olimpico presque entièrement acquis à leur cause, les joueurs d'Henri Michel ont su s'imposer sans puiser dans leurs ressources, tout en restant constamment maîtres du terrain face à une équipe d'Italie assez décevante.

En moins d'un quart d'heure, les champions d'Europe avaient pris la mesure de leurs adversaires, Michel Platini, bien lancé par Rocheteau, inscrivant son premier but dans ce Mondial, et c'était sans doute de bon augure pour les Français qui allaient ajouter un deuxième but en seconde période, Stopyra fusillant Galli à la suite d'une superbe action collective menée par Tigana.

Le gardien italien n'aura pas fait oublier Dino Zoff, loin de là, et la défense n'est plus le point fort de la Squadra, la rigueur étant passée de l'autre côté des Alpes... La France, en tout cas, battue deux fois en coupe du monde en 1938 (1-3) et en 1978 (1-2), en a terminé avec le complexe italien et il faudra ici compter avec elle.

Champions de l'efficacité contre champions d'une certaine conception du jeu. Pour son nouveau sommet, le football européen avait choisi les hauteurs de Mexico.

Il a fallu attendre un quart d'heure pour que le match ressemble à un match. Pour que les 22 acteurs prennent la température du stade Olimpico, élevée sans être insupportable.

Un quart d'heure au cours duquel il ne se passait pratiquement rien. Jusqu'à cette passe au millimètre de Rocheteau pour Platini, qui s'avancé et battait Galli d'un tir à ras de terre, le plus tranquillement du monde (15e). Le capitaine français marquait, là, son premier but mexicain, et le quarantième de sa carrière internationale.

La réplique italienne n'a toutefois pas tardé à venir, avec une frappe de Vierchowod, une déviation manquée de Galderisi et un sauvetage de Fernandez, un mètre devant sa ligne (19e).

Les champions d'Europe repartaient toutefois de l'avant avec un tir lointain de Fernandez au ras du poteau droit de Galli (23e), et un coup franc de Platini détourné en coup pied de coin par le gardien italien, après une faute grossière de Scirea sur Stopyra (30e).

Fernandez, décidément très entreprenant, décochait encore un tir violent de trente mètres sur la barre transversale de Galli (31e). Le jeu était français, et la peur italienne. Les tenants du titre ne parvenaient pas à prendre la rencontre par le bon bout. Un but de retard à la pause n'était, dans ces conditions, qu'un moindre mal pour la Squadra Azzurra.

Pour redonner une âme à son milieu de terrain, Enzo Bearzot remplaçait alors Baresi par Di Gennaro. Un chien de garde par un créateur. Mais la première occasion de la seconde période était de nouveau française, avec un tir toutefois mal cadré de Platini, consécutif à un contre favorable (50e).

Vierchowod devait également stopper une échappée de Giresse au



L'as marqueur français, Michel Platini, déjoue la vigilance du gardien italien, Giovanni Galli, pour donner les devants 1-0 aux « Bleus » au cours de la première demie.

prix d'une intervention limite, mais jugée régulière par l'arbitre argentin Carlos Esposito. Les Italiens ne pouvaient rien cependant contre une action superbement menée par Tigana, poursuivie par Rocheteau et conclue par Stopyra au second poteau (57e).

Ce deuxième but, aussi propre que le premier, venait récompenser la supériorité française et souligner une étonnante impuissance italienne. Les champions du monde passaient même tout près de l'humiliation à l'occasion d'une nouvelle échappée d'Amoros qui croisait cependant beaucoup trop son tir.

L'Italie, comme assommée, balbutiait totalement son jeu. Elle était somme toute une proie facile pour l'équipe de France, pas même obligée de puiser dans ses réserves pour conserver un avantage légitime. Il

fallait un tir enfin digne de ce nom de Conti pour prouver que Joel Bats, incertain jusqu'au dernier moment, existait (73e)...

La France conservait son avantage jusqu'au bout et battait ainsi l'Italie pour la première fois en match de compétition depuis... le 29 août 1920 aux Jeux olympiques d'Anvers.

En quarts de finale, les champions d'Europe affronteront le Brésil, nouvel adversaire de prestige de ce qu'Henri Michel qualifie de parcours à obstacles. William Ayache, averti pour la deuxième fois depuis le début du Mondial, ne sera toutefois pas de la fête, samedi, à Guadalajara.

À l'issue du match, Enzo Bearzot, l'entraîneur de l'équipe d'Italie a déclaré que son équipe a été submergée par la facilité du milieu de terrain français. « Dans tous les domai-

nes, nous avons été inférieurs face à un adversaire qui a atteint, je pense, une totale maturité. J'avais prévu un marquage plus agressif, notamment sur Platini, mais mes espérances n'ont guère abouti. C'est à moi que revient la responsabilité d'un tel échec car j'ai dû me tromper dans mes choix. La France a montré une nouvelle fois qu'elle était devenue une grande puissance du football international et je lui souhaite d'aller le plus loin possible. Pour ma part, je reste stoïque dans la défaite car après quarante ans passés dans le sport, j'ai appris à apprécier les victoires et à analyser les défaites. Nous rendons le trophée que nous avons remporté il y a quatre ans et, dès à présent, je dis bravo au pays qui nous succédera. Je donne rendez-vous dans quatre ans en Italie. »

## Opportunistes en attaque et alertes en défense, les Expos l'emportent 4 à 2

DANIEL CAZA

(PC) - Quand les Expos démontrent autant de combativité, il en reste pour les aimer.

On s'en est rendu compte, hier soir, lors du gain de 4-2 enregistré sur les Mets de New York.

Les 20.193 spectateurs ont applaudi à tous les jeux défensifs exécutés par leurs favoris. Ils ont ovationné les catches spectaculaires réalisés par Tim Lincecum, deux fois, et par Herman Winningham. Ils ont aussi intensifié leurs encouragements à l'égard du gaucher Joe Hesketh qui, après avoir traversé une première manche difficile, s'est moqué de ses adversaires en enregistrant 11 retraits sur des prises, un sommet pour lui cette saison.

Bref, le « fun » a donné l'impression de vouloir revenir dans le grand stade.

Hesketh (4-4) semble s'être complètement retrouvé. En huit manches et un tiers, les Mets ont totalisé huit coups sûrs à ses dépens, mais il a évité d'accorder un but sur balles.

Tim Burke s'est ensuite amené au monticule. Il a fait face à un seul frappeur, George Foster, qu'il a forcé à se commettre dans un double jeu pour mettre un terme à la partie.

Burke a ainsi protégé sa quatrième victoire.

Bruce Berenyi (2-1) a subi la défaite. Il s'est lui-même chassé de la rencontre en accordant le troisième point des Expos sur trois buts sur balles consécutifs, ses 5e, 6e et 7e de la soirée.

Les Expos ont totalisé seulement six coups sûrs contre les trois artilleurs new-yorkais, mais leur dernier, un simple de Tim Wallach à la septième manche, leur a procuré le point d'assurance.

Hesketh a connu un début de match laborieux. Les Mets en ont profité pour marquer leurs deux points, à la manche initiale.

Le partant des Expos a d'abord accordé un simple à Mookie Wilson et un double à Kevin Mitchell pour leur permettre d'ouvrir le pointage.

Mitchell a avancé au troisième sur le roulant de Hernandez, avant de croiser le marbre sur le ballon-sacrifice de Gary Carter.

Hesketh a cependant été intraitable par la suite.

Les Expos ont, pour leur part, remonté la pente graduellement. À leur tour au bâton, contre Berenyi, Mitch Webster a réussi un simple et a inscrit le premier de ses deux buts volés de la soirée. Puis, il a immédiatement rétréci l'écart à un point, en marquant sur le simple de Vance Law.

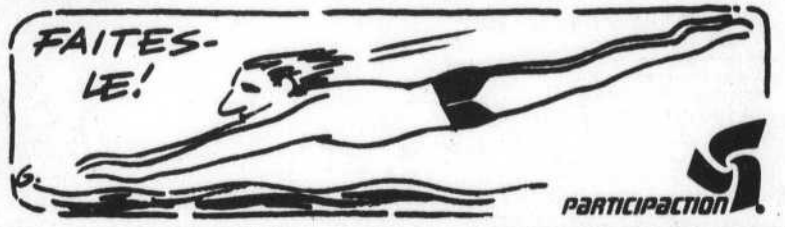
À la troisième reprise, Mike Fitzgerald a frappé un simple et il a pu se rendre au troisième coussin sur un mauvais lancer de Berenyi. Webster s'est de nouveau distingué, en le faisant compter à l'aide d'un ballon-sacrifice.

À la manche suivante, les Expos ont pris les devants 3-2.

Tim Raines a entrepris la manche avec un simple. Après deux retraits, Berenyi a alloué des buts sur balles consécutifs à Wayne Krenchick, Herman Winningham et Fitzgerald, permettant à Raines de concrétiser.

Les Mets auraient pu égaler les chances de nouveau à la cinquième reprise, mais le relais précis de Webster, qui évoluait au champ droit, a harponné Tim Teufel, qui tentait d'atteindre le marbre en provenance du deuxième but, à la suite du simple de Wilson.

Les Expos ont fait mal paraître les Mets sur toute la ligne, signant en outre quatre larcins contre Gary Carter.



## CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

Voir aussi en page 18

## NOTRE RUBRIQUE CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été spécialement créée pour établir un lien entre nos lecteurs et les institutions ou maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 2,50\$ la ligne agate. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité.

La date limite pour la réception de ces annonces est fixée à 48 heures avant la parution.

Pour renseignements et réservations, contactez Micheline Turgeon à 842-9645

LE DEVOIR  
211 rue du St-Sacrement  
Montréal, Québec H2Y 1X1

## CARFAC

Le Front des artistes canadiens, un organisme national de prestation de services aux artistes visuels, recherche

## UNE(E) DIRECTEUR(TRICE) NATIONAL(E)

Le (la) Directeur (trice) est le (la) porte-parole de l'organisme et assure la liaison avec le gouvernement, d'autres organismes et le public, est responsable de l'administration générale du secrétariat.

Le (la) candidat (e) idéal (e) possède une expérience et (ou) une connaissance des arts visuels, un sens de la communication et des qualités supérieures d'administration, ainsi qu'une bonne connaissance des organismes à but non lucratif employant des bénévoles.

Emplacement: Ottawa  
Salaire: \$23.000 - \$26.000  
Ce poste exige la connaissance pratique des deux langues officielles.

Faites parvenir votre curriculum vitae ainsi que les noms de trois personnes pouvant fournir des références avant le 4 juillet.  
CARFAC, 36 rue Elgin, Ottawa, Ontario, K1P 5K5

The University of Western Ontario  
Département de Psychiatrie

## POSTE DE FACULTÉ — DIRECTEUR/DIRECTRICE DE LA SECTION DES PROGRAMMES DE CAMPUS EXTERNE

Ce poste est disponible immédiatement et offre une excellente occasion de développer des programmes innovateurs dans les domaines de la santé mentale publique, de l'enseignement et de la recherche. Le candidat/la candidate méritant(e) sera offert(e) une charge géographique à plein-temps en tant que Directeur/Directrice de la Section ainsi qu'un poste adjoint à l'Université Laurentienne. Cet emploi est centré à Sudbury, Ontario.

Le Directeur/la Directrice devra subvenir aux besoins cliniques et diriger les aspects administratifs et éducatifs d'une section comprenant environ 40 psychiatres en faculté à travers le nord de l'Ontario. Un nouveau programme de résidence nordique est en voie de développement.

Les candidat(e)s devraient être éligibles à la licence générale permettant de pratiquer la médecine en Ontario et devraient être détenteurs d'un titre d'associé en psychiatrie du Collège Royal des Médecins et des Chirurgiens du Canada. Le bilinguisme français/anglais sera considéré comme étant un atout. Le rang académique et le traitement seront réglés selon les qualifications et l'expérience. Le/la candidat(e) méritant(e) sera en mesure de recevoir des prestations provenant du programme des régions desservies du Ministère de la Santé de l'Ontario.

Conformément aux exigences relatives à l'immigration du Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. The University of Western Ontario est un employeur à part égale.

Les candidat(e)s intéressé(e)s et qualifié(e)s devraient faire parvenir leur demande avant le 30 juillet à:



Dr. F. Mal, Acting Chairman,  
Department of Psychiatry,  
The University of Western Ontario,  
London, Ontario N6G 2K3

## Perreault se retire

Gilbert Perreault, le joueur de centre sur lequel les Sabres de Buffalo ont bâti leur concession, a confirmé hier qu'il prenait sa retraite de joueur actif dans la Ligue nationale de hockey.

« Ce fut une décision très difficile à prendre, mais il y a un temps pour tout et pour moi, l'heure était venue », a dit Perreault en conférence de presse. Le rapide joueur de centre qui avait évolué dans les rangs juniors pour le Canadien junior, est âgé de 35 ans. Il avait été le premier joueur choisi par les Sabres lors du repêchage amateur de 1970 et il a été le tout premier à endosser l'uniforme de Sabres.

Perreault, capitaine de son équipe depuis plusieurs années, laisse derrière lui à Buffalo plusieurs records d'équipe. C'est lui qui a marqué le plus de buts dans l'histoire des Sabres, soit 503. C'est également lui qui détient le record pour le nombre de passes, 807, et, évidemment, la marque pour le plus de points, 1.310. Il a pris part à 1.711 matches, un autre record du club. Le 9 mars dernier, il a mis un point final à sa carrière de façon magistrale en marquant son 500e but. Il devenait ainsi le 12e joueur de l'histoire à atteindre ce plateau.

À la fin de la saison, Perreault avait laissé entendre qu'il avait peut-être disputé son dernier match. « Je ne joue pas aussi bien qu'avant. Je ne suis pas aussi rapide non plus. »